

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FINANCEMENT DES AIDES  
AUX COLLECTIVITÉS POUR  
L'ÉLECTRIFICATION  
RURALE





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2021 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2021 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2021 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## SOMMAIRE

---

<b>MISSION : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 793 : Électrification rurale</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution	20
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	26
<i>Éléments transversaux au programme</i>	26
<i>Justification par action</i>	30
03 – Renforcement des réseaux	30
04 – Extension des réseaux	31
05 – Enfouissement et pose en façade	31
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	32
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	33
08 – Fonctionnement	33
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	34
10 – Intempéries	35
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	35
<b>PROGRAMME 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées</b>	<b>37</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	38
Présentation des crédits	39
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Justification par action</i>	46
02 – Sites isolés	46
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	47
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	48
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	49
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	49
07 – Transition énergétique	49
08 – Appel à projets innovants	50



MISSION  
**Financement des aides aux collectivités  
pour l'électrification rurale**

---

## Présentation du compte

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I *bis* de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;
- en dépenses :
  - a) les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;
  - b) les frais liés à la gestion de ces aides.

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### ■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » a poursuivi en 2021 son soutien aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) dans leurs travaux de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques en milieu rural. Ce financement est un outil essentiel en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'électricité dans les zones rurales. Le CAS a connu un niveau de sous-exécution moins important qu'en 2020, dans un contexte d'évolution de la réglementation sanitaire des chantiers, d'élections départementales et de modification de la réglementation de l'électrification rurale.

### ■ BILAN DES RÉFORMES

Le décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020 définit de nouvelles modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale :

- Maintenir le bénéfice des aides du FACE sur tout ou partie des communes nouvelles selon leur éligibilité antérieure avant leur fusion (commune créée en application des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) et introduire un critère de densité de population pour les communes de moins de 5000 habitants ;
- Élargir les objectifs du FACE afin d'accompagner des actions plus novatrices en faveur de la transition énergétique en milieu rural, en intégrant le digital et les technologies récentes ;
- Réaliser des adaptations dans les modalités de gestion du CAS et réaffirmer les priorités du FACE dans les modalités d'allocation et de gestion des différents sous-programmes.
- Il prévoit également la modulation des aides accordées aux AODE afin de les inciter à développer des modes de financement alternatifs.
- Cette réforme des textes prévoit aussi de faire porter des pénalités sur les AODE qui ne réaliseraient pas les efforts nécessaires pour consommer le stock de crédits affectés sur les exercices antérieurs. Cet aspect de la réforme est cardinal pour un programme dont le niveau de reports est structurellement élevé.

Ce décret, opposable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (à l'exception des dispositions visant à définir les communes rurales qui sont applicables dès sa publication) a été complété par l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 et par l'arrêté barème du 13 avril 2021 reflétant les priorités d'action du FACE en matière d'accompagnement des investissements. Par ailleurs, la plate-forme de dématérialisation des demandes de subvention et de paiement a été mise en production au cours du premier 2021. Cette base de données intègre la situation des dossiers historiques en lien avec les années de programmation 2016 à 2020. Elle permet une gestion différenciée des dossiers avant et après l'année de programmation 2021 compte tenu des évolutions des règles de gestion et intègre également le traitement des demandes effectuées au titre du plan de relance. Le SI-Facé a connu de nombreuses améliorations au cours de l'année 2021. Son développement va se poursuivre en 2022.

**Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale**

Mission | Bilan de la programmation pluriannuelle

**OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION****OBJECTIF 1 : Améliorer le rythme de décaissement des subventions attribuées aux AODE****Indicateur 1.1 : Stock de subventions attribuées restant à décaisser par les AODE**

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Stock de crédits engagés sur les programmations des années N-1 à N-4 mais non encore décaissés au 31 décembre de l'année N, rapporté à la dotation annuelle moyenne	Nb	0,89	1,86	0,90	1,00	1,06	0,90
Part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne	%	29	43	11	17	17,2	11

**Commentaires techniques**

Données issues de CHORUS pour le montant des restes à payer établis au 31 décembre de l'année N pour les dotations octroyées entre N-1 et N-4, rapportées à la dotation moyenne sur les années N-1 à N-4 tous programmes confondus (P793 et P794).

Le stock est rapporté à la dotation moyenne sur les 4 années antérieures (N-1 à N-4) considérant que l'année N de programmation est réservée à l'engagement des travaux (établissement du programme prévisionnel) et présente peu de consommation de CP.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le stock de crédits correspond au montant des crédits engagés mais non décaissés rapporté à la dotation moyenne sur les années de programmation 2018 à 2021.

Le déroulement des chantiers portant sur les réseaux électriques a été partiellement impacté en 2021 par les règles sanitaires. Cette difficulté s'est cumulée à l'effet des élections départementales ralentissant pendant plusieurs mois l'activité des syndicats départementaux, principales AODE maîtres d'ouvrage dans la distribution publique de l'électricité en milieu rural. Enfin les nouveaux textes et la mise en route du SI-Facé ont réduit de plusieurs mois le délai d'utilisation de certains crédits.

Une sous-consommation des crédits de paiement a dans ce contexte été observée et l'objectif prévisionnel de 0,9 de stock de crédits est largement dépassé pour atteindre 1,06.

Pour les mêmes raisons, la part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne s'établit à 17,2 %, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la prévision actualisée. A noter par contre que près d'un département sur deux affiche un stock inférieur à une année moyenne de subventions.

Au regard des circonstances conjoncturelles particulières de l'année 2021, l'impact des nouvelles dispositions réglementaires sur la consommation des crédits ne peut pas encore être évalué.

## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
793 - Électrification rurale		353 500 000 335 028 924	353 500 000 342 205 609	
794 - Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		6 500 000 601 268	6 500 000 2 546 262	
<b>Total et solde</b>	<b>377 000 000</b> <b>376 933 776</b>	<b>360 000 000</b> <b>335 630 193</b>	<b>360 000 000</b> <b>344 751 870</b>	<b>+17 000 000</b> <b>+32 181 906</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+446 391 526</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Après traitement des retraits d'engagement, la consommation effective en AE est de 342 595 446 € pour le programme 793 et de 772 795 € pour le programme 794. La consommation de CP est supérieure de près de 48 M€ à celle de 2020 sur les deux programmes.

Les sous-programmations faisant l'objet d'une dotation départementalisée et représentant 94 % des crédits sur la base de la LFI (renforcement, extension, enfouissement et sécurisation fils nus) ont été engagées à 97 %.

En revanche les sous-programmes par projet aussi bien ceux du programme principal que ceux du programme spécial ont connu un très faible engagement du fait d'une part de l'absence d'aléas climatique et d'autre part parce que le plan de relance 2021 relatif à la résilience des réseaux électriques a capté l'essentiel des projets des AODE investisseuses sur des rubriques proches de celles des programmes habituels.

L'appel à projets initié au mois d'octobre a conduit à un dépôt de dossiers pour un montant total de l'ordre de 60,0 M€. La date de l'appel à projets n'a pas toutefois pas permis de procéder aux engagements avant la fin de gestion budgétaire.

Sur le sujet particulier de l'électrification du Cirque de Mafate à la Réunion, 620 896 € ont été engagés et 973 719 € ont été payés. La consommation est inférieure aux prévisions initiales. Toutefois une régularisation de la situation administrative des habitations concernés par le raccordement ainsi qu'une avancée notable des dossiers techniques devraient entraîner une accélération du rythme des opérations en 2022.

**Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale**

Mission | Équilibre du compte et recettes

**RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS**

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000	376 808 750	-191 250
02 - Recettes diverses ou accidentelles		125 026	+125 026
<b>Total</b>	<b>377 000 000</b>	<b>376 933 776</b>	<b>-66 224</b>

L'article n°7 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finance rectificative pour 2011 ayant institué le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE) définit les modalités de calcul de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité, codifiée à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales et alimentant ce compte.

Cette contribution est assise sur le nombre de kilowattheures distribués à des clients finaux à partir des ouvrages exploités en basse tension l'année précédant celle du versement de la contribution. Le taux de la contribution est fixé annuellement par un arrêté des ministres chargés du budget et de l'énergie.

Le travail de coordination entre les services de la DGEC et ceux de la DGFIP a permis d'atteindre un niveau de recette proche de la cible de 377 000 000 € par un travail de rapprochement entre les déclarations de consommations transmises à la DGEC et les déclarations financières transmises à la DGFIP.

L'écart entre les recettes perçues en 2021 et le montant des dépenses prévues en LFI, soit 16 933 776 € a pour objet de combler le déficit de recettes lié à l'ouverture d'AE techniques lors de la création du CAS FACE en 2012 sans CP associés transférés au CAS. L'écart positif entre recettes et dépenses devrait contribuer à résorber à terme le déficit cumulé du CAS, en assurant la couverture de l'ensemble des engagements réalisés sur le CAS. A noter qu'à cette somme se rajoute le montant des REJB annulés en 2021 pour un montant de 7 738 049 €, venant également réduire le « déficit » du Cas Facé.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>793 – Électrification rurale</b>			
Prévision	369 253 455	686 507 132	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	353 500 000	353 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	15 753 455	333 007 132	
Exécution	335 028 924	342 205 609	
<b>794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées</b>			
Prévision	25 097 812	28 874 173	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	6 500 000	6 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	18 597 812	22 374 173	
Exécution	601 268	2 546 262	
<b>Total Prévision</b>	<b>394 351 267</b>	<b>715 381 305</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>335 630 193</b>	<b>344 751 870</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
793 – Électrification rurale	355 200 000 350 436 557	353 500 000 335 028 924	355 200 000 296 044 175	353 500 000 342 205 609
03 – Renforcement des réseaux	164 200 000 162 499 478	164 000 000 167 398 245	164 200 000 137 882 071	164 000 000 159 646 084
04 – Extension des réseaux	41 600 000 32 366 389	42 000 000 28 157 548	41 600 000 29 014 698	42 000 000 33 977 713
05 – Enfouissement et pose en façade	42 500 000 39 563 416	41 700 000 41 685 013	42 500 000 39 891 551	41 700 000 37 240 304
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	48 700 000 46 258 716	0 818 092	48 700 000 37 666 946	0 45 752 319
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	52 500 000 49 806 773	0 -166 941	52 500 000 41 618 767	0 48 610 696
08 – Fonctionnement	200 000 304 156	300 000 157 293	200 000 313 588	300 000 241 236
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000 0	500 000 0	500 000 91 321	500 000 25 912
10 – Intempéries	5 000 000 19 637 629	7 000 000 0	5 000 000 9 565 234	7 000 000 6 481 412
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	0 0	98 000 000 96 979 675	0 0	98 000 000 10 229 932
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	4 800 000 2 840 114	6 500 000 601 268	4 800 000 663 982	6 500 000 2 546 262
02 – Sites isolés	1 000 000 -308 881	1 000 000 -1 547	1 000 000 192 173	1 000 000 427 361
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 3 554 050	3 000 000 570 983	3 000 000 372 725	3 000 000 2 025 598
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 -405 055	500 000 31 832	800 000 99 084	500 000 93 303
07 – Transition énergétique	0 0	1 000 000 0	0 0	1 000 000 0
08 – Appel à projets innovants	0 0	1 000 000 0	0 0	1 000 000 0

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
793 – Electrification rurale	355 200 000 350 436 557	353 500 000 335 028 924	355 200 000 296 044 175	353 500 000 342 205 609
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 304 156	300 000 157 293	200 000 313 588	300 000 241 236
Titre 6. Dépenses d'intervention	355 000 000 350 132 400	353 200 000 334 871 631	355 000 000 295 730 587	353 200 000 341 964 373
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	4 800 000 2 840 114	6 500 000 601 268	4 800 000 663 982	6 500 000 2 546 262
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 800 000 2 840 114	6 500 000 601 268	4 800 000 663 982	6 500 000 2 546 262
<b>Total</b>	<b>360 000 000</b> <b>353 276 671</b>	<b>360 000 000</b> <b>335 630 193</b>	<b>360 000 000</b> <b>296 708 157</b>	<b>360 000 000</b> <b>344 751 870</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 304 156	300 000 157 293	200 000 313 588	300 000 241 236
Titre 6. Dépenses d'intervention	359 800 000 352 972 514	359 700 000 335 472 899	359 800 000 296 394 569	359 700 000 344 510 634



PROGRAMME 793  
**Électrification rurale**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent MICHEL

*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le programme 793 est la traduction financière du soutien aux actions de mise à niveau et de sécurisation du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, d'extension ou de perfectionnement des ouvrages de distribution.

Les principales actions du programme 793 font l'objet d'une répartition départementale. Sont concernés les sous-programmes de renforcement, d'extension, de sécurisation fils nus et d'enfouissement pour raisons d'esthétique. Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux fils nus constituent les deux postes principaux de dépenses et représentent respectivement 46 % et 27 % des aides du Facé. Ce renforcement consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité. Par ailleurs, la sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, car ces réseaux ne peuvent plus transporter d'électricité dès lors qu'ils tombent à terre. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Le programme 793 comporte également un sous-programme intempéries et un sous-programme destiné à compenser les impacts négatifs générés sur le territoire par la création de nouvelles lignes THT. Enfin il comporte un sous-programme destiné à financer le fonctionnement de la Mission qui gère le Facé (frais de contrôle et frais de conception du système d'information).

Les enveloppes de financement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits du programme 793). A l'occasion de cette programmation est maintenu un fonds de réserve destiné à financer en cours d'année un éventuel besoin non connu en début d'exercice. En général le fonds de réserve vient abonder le sous-programme relatif aux intempéries.

La réforme de la réglementation de l'électrification rurale mise en place en 2021 (décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et arrêté du 13 avril 2021 pris en application du décret) réduit le délai imparti pour le dépôt des demandes de crédits relatifs aux dotations départementalisées. Elle met en place une pénalisation qui s'applique lorsque les dépenses de crédits ne sont pas réalisées suffisamment rapidement. Elle instaure une pénalisation qui concerne les collectivités qui ne se sont pas suffisamment regroupées dans le département. Elle augmente le taux des avances sur travaux et enfin elle réunit les deux sous-programmes relatifs à la sécurisation des fils nus.

En 2021 le programme enregistre une consommation d'autorisations d'engagement plus faible qu'en 2020 du fait des règles sanitaires, des élections départementales, du raccourcissement des délais réglementaires et de la mise en service progressive du nouveau SI-Facé. En revanche, s'agissant des crédits de paiement aux CP, leur consommation s'est sensiblement améliorée par rapport à 2020. Les crédits à dotation départementalisée présentent un niveau de consommation de 97 %.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Amélioration de la qualité des réseaux de distribution**

INDICATEUR 1.1 : Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2 : Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

### INDICATEUR

#### 1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	35	17,19	20	16	23,1	20
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	Non déterminé	1,3	1	1	1,9	1

#### Commentaires techniques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'État du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de DMA et le nombre de DMA résorbés avec et sans l'aide du FACE en N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	15,1	8,6	13	13	7,1	14
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,74	0,6	0,65	0,60	0,80	0,70

#### Commentaires techniques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'État du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du FACE en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à cofinancer des travaux susceptibles d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale, en vue d'accroître et d'étendre l'amélioration de l'alimentation électrique, en promouvant notamment l'enfouissement des fils nus de faible section ou le remplacement par du fil aérien torsadé.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA) résorbés grâce aux subventions du CAS FACE, l'autre ciblé sur la part de fils nus déposés grâce aux aides du CAS. La part d'amélioration du réseau issue des travaux réalisés par les AODE sans l'aide du CAS est également renseignée à des fins de comparaison.

S'agissant du premier indicateur (part des départs mal alimentés résorbés avec l'aide du FACE), son amélioration est le signe d'une efficacité des mesures de soutien, même si le stock de départs mal alimentés a enregistré une légère baisse lors de l'inventaire 2021 qui contribue mécaniquement à cette amélioration.

S'agissant du second indicateur, une erreur dans la déclaration d'une des AODE lors de l'inventaire 2019 a conduit à un chiffre erroné pour l'exercice 2020 réalisé en 2021. L'indicateur relatif aux fils nus résorbés avec l'aide s'établit à 8,6 % au lieu de 12,2. Celui relatif aux fils nus résorbés n'est pas modifié à 0,6 %. La proportion de kilomètre de fils nus sécurisée grâce au soutien du CAS FACE reste 10 fois supérieure à la résorption des fils sans cette aide, ce qui témoigne de l'utilité de telles ressources pour les territoires ruraux.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		164 000 000 167 398 245	164 000 000 167 398 245	164 000 000
04 – Extension des réseaux		42 000 000 28 157 548	42 000 000 28 157 548	42 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		41 700 000 41 685 013	41 700 000 41 685 013	41 700 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		818 092	0 818 092	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-166 941	0 -166 941	0
08 – Fonctionnement	300 000 157 293		300 000 157 293	300 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0	500 000
10 – Intempéries		7 000 000	7 000 000 0	7 000 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		98 000 000 96 979 675	98 000 000 96 979 675	98 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>300 000</b>	<b>353 200 000</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+15 753 455 (hors titre 2)	+15 753 455	
Total des AE ouvertes		369 253 455 (hors titre 2)	369 253 455	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>157 293</b>	<b>334 871 631</b>	<b>335 028 924</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		164 000 000 159 646 084	164 000 000 159 646 084	164 000 000
04 – Extension des réseaux		42 000 000 33 977 713	42 000 000 33 977 713	42 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		41 700 000 37 240 304	41 700 000 37 240 304	41 700 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		45 752 319	0 45 752 319	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		48 610 696	0 48 610 696	0
08 – Fonctionnement	300 000 241 236		300 000 241 236	300 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021				
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 25 912	500 000 25 912	500 000
10 – Intempéries		7 000 000 6 481 412	7 000 000 6 481 412	7 000 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		98 000 000 10 229 932	98 000 000 10 229 932	98 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>300 000</b>	<b>353 200 000</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+333 007 132 (hors titre 2)	+333 007 132	
Total des CP ouverts		686 507 132 (hors titre 2)	686 507 132	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>241 236</b>	<b>341 964 373</b>	<b>342 205 609</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 162 499 478	164 200 000	164 200 000 162 499 478
04 – Extension des réseaux		41 600 000 32 366 389	41 600 000	41 600 000 32 366 389
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 563 416	42 500 000	42 500 000 39 563 416
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 258 716	48 700 000	48 700 000 46 258 716
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	52 500 000	52 500 000 49 806 773
08 – Fonctionnement	200 000 304 156		200 000	200 000 304 156
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000 0
10 – Intempéries		5 000 000 19 637 629	5 000 000	5 000 000 19 637 629
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)			0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>304 156</b>	<b>350 132 400</b>		<b>350 436 557</b>

## Électrification rurale

Programme n° 793 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 137 882 071	164 200 000	164 200 000 137 882 071
04 – Extension des réseaux		41 600 000 29 014 698	41 600 000	41 600 000 29 014 698
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 891 551	42 500 000	42 500 000 39 891 551
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 37 666 946	48 700 000	48 700 000 37 666 946
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 41 618 767	52 500 000	52 500 000 41 618 767
08 – Fonctionnement	200 000 313 588		200 000	200 000 313 588
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 91 321	500 000	500 000 91 321
10 – Intempéries		5 000 000 9 565 234	5 000 000	5 000 000 9 565 234
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)			0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>313 588</b>	<b>295 730 587</b>		<b>296 044 175</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	304 156	300 000	157 293	313 588	300 000	241 236
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	304 156	300 000	157 293	313 588	300 000	241 236
Titre 6 – Dépenses d'intervention	350 132 400	353 200 000	334 871 631	295 730 587	353 200 000	341 964 373
Transferts aux collectivités territoriales	350 132 400	0	334 871 631	295 730 587	0	341 964 373
Transferts aux autres collectivités	0	353 200 000	0	0	353 200 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>353 500 000</b>			<b>353 500 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+15 753 455			+333 007 132	
<b>Total*</b>	<b>350 436 557</b>	<b>369 253 455</b>	<b>335 028 924</b>	<b>296 044 175</b>	<b>686 507 132</b>	<b>342 205 609</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		15 753 455		333 007 132				
<b>Total</b>		<b>15 753 455</b>		<b>333 007 132</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>15 753 455</b>		<b>333 007 132</b>				

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 000 000 167 398 245	164 000 000 167 398 245		164 000 000 159 646 084	164 000 000 159 646 084
04 – Extension des réseaux		42 000 000 28 157 548	42 000 000 28 157 548		42 000 000 33 977 713	42 000 000 33 977 713
05 – Enfouissement et pose en façade		41 700 000 41 685 013	41 700 000 41 685 013		41 700 000 37 240 304	41 700 000 37 240 304
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		818 092	0 818 092		45 752 319	0 45 752 319
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-166 941	0 -166 941		48 610 696	0 48 610 696
08 – Fonctionnement		300 000 157 293	300 000 157 293		300 000 241 236	300 000 241 236
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0		500 000 25 912	500 000 25 912
10 – Intempéries		7 000 000	7 000 000 0		7 000 000 6 481 412	7 000 000 6 481 412
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		98 000 000 96 979 675	98 000 000 96 979 675		98 000 000 10 229 932	98 000 000 10 229 932
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>	<b>0</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+15 753 455	+15 753 455		+333 007 132	+333 007 132
Total des crédits ouverts	0	369 253 455	369 253 455	0	686 507 132	686 507 132
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>335 028 924</b>	<b>335 028 924</b>	<b>0</b>	<b>342 205 609</b>	<b>342 205 609</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+34 224 531	+34 224 531		+344 301 523	+344 301 523

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits du programme « Électrification rurale » sont répartis par type de travaux éligibles à un cofinancement. Chaque type d'opération correspond à une action du programme et bénéficie à ce titre d'une enveloppe prévisionnelle de crédits.

La définition technique des types de travaux a été précisée par l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux aides à l'électrification rurale et par le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 auquel il se rapporte relatif aux modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, mentionné au 9ème alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant des AE, l'exécution 2021 représente 91 % des crédits ouverts en LFI 2021 abondé par les reports de (15,5M€). Un montant de 26,7 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisés en fin de gestion est reporté sur les AE 2022. Ce report permettra d'honorer les demandes de subvention sollicitées entre la fin de gestion comptable et la fin de l'année civile.

S'agissant des CP, les montants consommés en 2021 sont en augmentation par rapport à 2020 mais restent en net retrait par rapport aux années antérieures du fait de l'impact de la crise sanitaire.

#### ■ PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	353 500 000	353 500 000	0	353 500 000	353 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>	<b>0</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>

## Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>369 253 455</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>686 507 132</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>335 028 924</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>342 205 609</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>306 209 473</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>34 224 531</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>35 996 135</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>675 825 294</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>675 825 294</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>306 209 473</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>369 615 821</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>335 028 924</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>35 996 135</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>299 032 789</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>668 648 610</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>300 923 911</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>367 724 699</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 300,9 M€ de CP 2022 qui serviront à couvrir des engagements de 2021 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 178,8 M€ sur l'action « Renforcement des réseaux », dont 4,8 M€ sur le PEI corse
- 19,2 M€ sur l'action « Extension des réseaux »,
- 26,2 M€ sur l'action « Enfouissement et pose en façade »,
- 67,7 M€ sur le nouveau sous-programme de sécurisation fils nus
- 1,9 M€ sur l'action « Déclaration d'utilité publique (très haute tension) »,
- 7 M€ sur l'action « Intempéries »,
- et 0,1 M€ pour la poursuite du développement du nouveau système d'information.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****03 – Renforcement des réseaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Renforcement des réseaux		164 000 000	<b>164 000 000</b>		164 000 000	<b>164 000 000</b>
		167 398 245	<b>167 398 245</b>		159 646 084	<b>159 646 084</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 171 858 987 €.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action comme pour les autres, une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base de la LFI et de la répartition validée par le Conseil à l'électrification rurale. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1er janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

Les exécutions en AE comme en CP s'effectuent avec un taux de chute faible. Les engagements ont été supérieurs aux prévisions du fait du transfert d'opérations du sous-programme extension vers le sous-programme renforcement en cours d'années.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	164 000 000	167 398 245	164 000 000	159 646 084
Transferts aux collectivités territoriales		167 398 245		159 646 084
Transferts aux autres collectivités	164 000 000		164 000 000	
<b>Total</b>	<b>164 000 000</b>	<b>167 398 245</b>	<b>164 000 000</b>	<b>159 646 084</b>

**ACTION****04 – Extension des réseaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Extension des réseaux		42 000 000 28 157 548	42 000 000 28 157 548		42 000 000 33 977 713	42 000 000 33 977 713

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 29 370 202 €.

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 000 000	28 157 548	42 000 000	33 977 713
Transferts aux collectivités territoriales		28 157 548		33 977 713
Transferts aux autres collectivités	42 000 000		42 000 000	
<b>Total</b>	<b>42 000 000</b>	<b>28 157 548</b>	<b>42 000 000</b>	<b>33 977 713</b>

**ACTION****05 – Enfouissement et pose en façade**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Enfouissement et pose en façade		41 700 000 41 685 013	41 700 000 41 685 013		41 700 000 37 240 304	41 700 000 37 240 304

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 41 815 374 €.

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension.

L'exécution en AE est pratiquement conforme à la prévision. L'exécution en CP est inférieure aux prévisions du fait de la crise sanitaire.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 700 000	41 685 013	41 700 000	37 240 304
Transferts aux collectivités territoriales		41 685 013		37 240 304
Transferts aux autres collectivités	41 700 000		41 700 000	
<b>Total</b>	<b>41 700 000</b>	<b>41 685 013</b>	<b>41 700 000</b>	<b>37 240 304</b>

**ACTION**

## 06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		818 092	818 092		45 752 319	45 752 319
			0			0

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 1 210 000 €.

Cette action vise à la résorption des réseaux de fils nus, vulnérables aux intempéries et autres aléas climatiques.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation depuis 2021. En revanche les paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		818 092		45 752 319
Transferts aux collectivités territoriales		818 092		45 752 319
<b>Total</b>		<b>818 092</b>		<b>45 752 319</b>

**ACTION****07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-166 941	0		48 610 696	0
			<b>-166 941</b>			<b>48 610 696</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 1 174 049 €.

Cette action vise à la résorption des fils de section plus faibles que les fils nus, et par conséquent plus fragiles.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-166 941		48 610 696
Transferts aux collectivités territoriales		-166 941		48 610 696
<b>Total</b>		<b>-166 941</b>		<b>48 610 696</b>

**ACTION****08 – Fonctionnement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonctionnement		300 000	300 000		300 000	300 000
		157 293	157 293		241 236	241 236

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 187 159 €.

Les frais de fonctionnement du CAS intègrent les dépenses issues du développement d'un système d'information rénové ainsi que les frais de logistique liés aux actions de contrôle.

Ces frais sont en totalité imputés sur le programme 793, bien que concernant également le programme 794.

Le développement du nouveau système de gestion informatisé des aides débuté en 2018 a été finalisé en 2021.

Les frais de mission liés au contrôle s'élèvent à 2 677,56 € en CP et correspondent aux frais de déplacement sur sites (11 opérations de contrôle en 2021).

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	157 293	300 000	241 236
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	157 293	300 000	241 236
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>157 293</b>	<b>300 000</b>	<b>241 236</b>

**ACTION****09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0		500 000 25 912	500 000 25 912

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel. De plus, les aides ne sont versées que si la demande d'aide est accompagnée d'une attestation établie par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et certifiant qu'après autorisation d'exécution, délivrance du permis de construire, accords amiables des propriétaires et/ou mise en servitude légale par décision préfectorale, les travaux de construction des lignes très haute tension ont effectivement commencé. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9ème alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

Le service de gestion du CAS FACE n'a enregistré aucune demande au titre de ce sous-programme en 2021, mais a procédé au versement de subventions d'opérations validées antérieurement.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000		500 000	25 912
Transferts aux collectivités territoriales				25 912
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
<b>Total</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>	<b>25 912</b>

**ACTION****10 – Intempéries**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Intempéries		7 000 000	7 000 000 0		7 000 000 6 481 412	7 000 000 6 481 412

Aucun aléa climatique marquant n'a été recensé en 2021. Le niveau d'engagement est donc nul.

En revanche les paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement : ouragan Irma sur St-Barthélémy et St-Martin en 2017, évènement neige en 2019, diverses tempêtes sur les côtes de la métropole.

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

L'aide porte sur le surcoût relatif au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux à reconstruire, la part correspondant à la remise en État du réseau étant à la charge du gestionnaire du réseau de distribution.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 000 000		7 000 000	6 481 412
Transferts aux collectivités territoriales				6 481 412
Transferts aux autres collectivités	7 000 000		7 000 000	
<b>Total</b>	<b>7 000 000</b>		<b>7 000 000</b>	<b>6 481 412</b>

**ACTION****11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		98 000 000 96 979 675	98 000 000 96 979 675		98 000 000 10 229 932	98 000 000 10 229 932

Le nouveau sous-programme regroupe dorénavant les deux anciennes rubriques de fils nus et fils nus de faible section.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	98 000 000	96 979 675	98 000 000	10 229 932
Transferts aux collectivités territoriales		96 979 675		10 229 932
Transferts aux autres collectivités	98 000 000		98 000 000	
<b>Total</b>	<b>98 000 000</b>	<b>96 979 675</b>	<b>98 000 000</b>	<b>10 229 932</b>

PROGRAMME 794

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de  
production d'électricité par des énergies renouvelables  
ou de production de proximité dans les zones non  
interconnectées**

---

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

---

Programme n° 794 | Bilan stratégique

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Laurent MICHEL

*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager, en dehors des départements et régions d'outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés ; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le programme spécial enfin a été doté à partir de 2021 d'un sous-programme relatif à la transition énergétique et d'un sous-programme relatif au développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du nouveau décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et de l'arrêté du 13 avril 2021.

Au cours de l'exercice 2021, le programme spécial a connu un niveau de sous-exécution élevé, le plan de relance en cours sur des thématiques proches ayant capté l'attention des AODE.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2021</i>		
	<i>Consommation 2021</i>		
02 – Sites isolés	1 000 000 -1 547	1 000 000 -1 547	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 570 983	3 000 000 570 983	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 31 832	500 000 31 832	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000	1 000 000 0	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000 0	1 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 597 812	+18 597 812	
Total des AE ouvertes	25 097 812	25 097 812	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>601 268</b>	<b>601 268</b>	

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021		
02 – Sites isolés	1 000 000 427 361	1 000 000 427 361	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 2 025 598	3 000 000 2 025 598	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 93 303	500 000 93 303	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000	1 000 000 0	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000 0	1 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+22 374 173	+22 374 173	
Total des CP ouverts	28 874 173	28 874 173	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>2 546 262</b>	<b>2 546 262</b>	

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 794

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020	prévus en LFI	
	Consommation 2020		
02 – Sites isolés	1 000 000 -308 881	1 000 000	1 000 000 -308 881
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 3 554 050	3 000 000	3 000 000 3 554 050
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 -405 055	800 000	800 000 -405 055
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
07 – Transition énergétique		0	0
08 – Appel à projets innovants		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>2 840 114</b>		<b>2 840 114</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020	prévus en LFI	
	Consommation 2020		
02 – Sites isolés	1 000 000 192 173	1 000 000	1 000 000 192 173
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 372 725	3 000 000	3 000 000 372 725
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 99 084	800 000	800 000 99 084
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
07 – Transition énergétique		0	0
08 – Appel à projets innovants		0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>663 982</b>		<b>663 982</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 840 114	6 500 000	601 268	663 982	6 500 000	2 546 262
Transferts aux collectivités territoriales	2 840 114	1 000 000	601 268	663 982	1 000 000	2 546 262
Transferts aux autres collectivités	0	5 500 000	0	0	5 500 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>6 500 000</b>			<b>6 500 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+18 597 812			+22 374 173	
<b>Total*</b>	<b>2 840 114</b>	<b>25 097 812</b>	<b>601 268</b>	<b>663 982</b>	<b>28 874 173</b>	<b>2 546 262</b>

\* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		18 597 812		22 374 173				
<b>Total</b>		<b>18 597 812</b>		<b>22 374 173</b>				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>18 597 812</b>		<b>22 374 173</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 -1 547	1 000 000 -1 547		1 000 000 427 361	1 000 000 427 361
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 570 983	3 000 000 570 983		3 000 000 2 025 598	3 000 000 2 025 598
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 31 832	500 000 31 832		500 000 93 303	500 000 93 303
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
07 – Transition énergétique		1 000 000	1 000 000 0		1 000 000	1 000 000 0
08 – Appel à projets innovants		1 000 000	1 000 000 0		1 000 000	1 000 000 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+18 597 812	+18 597 812		+22 374 173	+22 374 173
Total des crédits ouverts	0	25 097 812	25 097 812	0	28 874 173	28 874 173
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>601 268</b>	<b>601 268</b>	<b>0</b>	<b>2 546 262</b>	<b>2 546 262</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+24 496 544	+24 496 544		+26 327 911	+26 327 911

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 500 000	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>25 097 812</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>28 874 173</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>601 268</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>2 546 262</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>2 520 940</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>24 496 544</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>25 322</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>6 512 216</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>6 512 216</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>2 520 940</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>3 991 276</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>601 268</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>25 322</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>575 947</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>4 567 223</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>2 521 389</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>2 045 834</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production  
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

---

Justification au premier euro | Programme n° 794

Le montant estimé de 2,5 M€ de CP 2022 qui serviront à couvrir des engagements de 2021 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 0,4 M€ sur l'action Sites isolés,
- 1,7 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,
- 0,4 M€ sur l'action Maîtrise de la demande d'énergie.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

## Justification par action

### ACTION

#### 02 – Sites isolés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sites isolés		1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
		-1 547	-1 547		427 361	427 361

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 110 310 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

Le bénéficiaire de l'installation verse au gestionnaire du réseau de distribution qui assure son exploitation et sa maintenance un paiement forfaitaire déterminé en fonction de la quantité d'énergie délivrée par celle-ci. Ce versement est indépendant de la participation éventuelle au coût de l'investissement initial que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est fondée à lui demander.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

La très forte sous-exécution est liée au plan de relance qui a mobilisé les AODE sur des thématiques proches.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	-1 547	1 000 000	427 361
Transferts aux collectivités territoriales		-1 547		427 361
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-1 547</b>	<b>1 000 000</b>	<b>427 361</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro | Programme n° 794

## ACTION

### 03 – Installations de proximité en zone non interconnectée

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 570 983	3 000 000 570 983		3 000 000 2 025 598	3 000 000 2 025 598

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 620 896€.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n°2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le montant engagé en AE correspond principalement aux dossiers réunionnais et à trois dossiers martiniquais. Le retard pris dans l'électrification du cirque de Mafate sur l'île de la Réunion tient principalement à des difficultés dans le montage administratif des dossiers.

Sur le sujet particulier de l'électrification du Cirque de Mafate à la Réunion, 620 896 € ont été engagés et 973 719 € ont été payés. La consommation est inférieure aux prévisions initiales. Toutefois une régularisation de la situation administrative des habitations concernés par le raccordement ainsi qu'une avancée notable des dossiers techniques devraient entraîner une accélération du rythme des opérations en 2022.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	570 983	3 000 000	2 025 598
Transferts aux collectivités territoriales		570 983		2 025 598
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>	<b>570 983</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 025 598</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

**ACTION**

**04 – Maîtrise de la demande d'énergie**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 31 832	500 000 31 832		500 000 93 303	500 000 93 303

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 41 590 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

La très forte sous-exécution est liée au plan de relance qui a mobilisé les AODE sur des thématiques proches.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	31 832	500 000	93 303
Transferts aux collectivités territoriales		31 832		93 303
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>31 832</b>	<b>500 000</b>	<b>93 303</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro | Programme n° 794

**ACTION**

**05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

**ACTION**

**06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0

**ACTION**

**07 – Transition énergétique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Transition énergétique		1 000 000	1 000 000 0		1 000 000	1 000 000 0

Le sous-programme a été créé en 2021. Il n'a pas connu d'engagement. Il a été concurrencé par le plan de relance de L'État qui porte sur une thématique analogue.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000		1 000 000	
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>	

**ACTION**

08 – Appel à projets innovants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
08 – Appel à projets innovants		1 000 000	1 000 000 0		1 000 000	1 000 000 0

Le sous-programme a été créé en 2021. Il n'a pas connu d'engagement. Il a été concurrencé par le plan de relance de l'État qui porte sur une thématique analogue.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000		1 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>	